

Montréal, le 27 octobre 2020

Objet : Étape 4 du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada (FUCRC)

Bonjour,

Nous travaillons sur notre demande de fonds de l'étape 4 du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada (FUCRC), qu'il faudra soumettre le 2 novembre.

L'étape 4 prolonge la durée maximale de la subvention salariale ou boursière du personnel de recherche admissible à l'étape 1 de 12 à 24 semaines. La période d'admissibilité demeure inchangée, soit du 15 mars au 29 août 2020.

À l'instar de l'étape 1, l'étape 4 servira uniquement à financer le salaire du personnel de recherche (employés, chercheurs postdoctoraux, étudiants de cycle supérieur ou du premier cycle) dont le salaire (ou la bourse) a été affecté par la COVID-19 et était financé (en tout ou en partie) par une organisation non gouvernementale. Le Fonds d'urgence couvre 75 % des salaires du personnel de recherche et des stagiaires puisés à même des fonds non gouvernementaux, jusqu'à concurrence de 847,00 \$ par semaine. Ces salaires ne doivent pas avoir été réclamés à l'étape 1.

Comme à l'étape 1, il faut signer une déclaration qui explique en quoi la pandémie a affecté le travail et à laquelle figurent, entre autres, les noms des employés, le numéro de compte et le montant réclamé, les mises à pied et les dates de réembauche.

Pour vous faciliter la tâche, nous avons analysé vos comptes et vos dossiers d'employés, et nous avons rempli la majeure partie de votre déclaration. Vous devrez tout de même indiquer le pourcentage de temps travaillé durant la période d'admissibilité. Il ne s'agit pas du montant payé, mais d'une estimation du travail réel effectué par l'employé. Règle générale, l'employé ne peut pas s'être acquitté de 100 % de ses tâches, parce que même s'il pouvait faire du télétravail, certaines tâches lui étaient impossibles, son rendement a été affecté, etc. Cette estimation sert à démontrer à quel point vos recherches ont été affectées par la pandémie. N'oubliez pas que dans la plupart des cas, cette demande concerne les 12 dernières semaines de la période d'admissibilité (15 mars au 29 août); le temps estimé pourrait différer de celui déclaré à l'étape 1.

Rappelons que nous avons rempli les autres champs pour vous. Veuillez confirmer l'exactitude des renseignements, puis signer la déclaration. Pour faciliter la signature, nous vous transmettrons la déclaration par **DocuSign**.

Malheureusement, nous aurons très peu de temps pour compiler et préparer tous les documents; nous vous prions donc de nous transmettre la déclaration signée d'ici le **vendredi 30 octobre**.

Si vous constatez une erreur ou une omission, contactez-moi dès que possible pour vérifier l'information.

L'étape 4 du FUCRC concerne **seulement** les chercheurs dont le personnel ou les stagiaires sont payés par des **fonds non gouvernementaux**. Certains d'entre vous **ne recevront pas** la déclaration, puisque vous n'y êtes pas admissible.

Merci sincèrement pour votre attention.

Cordialement,

Gustavo Wendichansky

Chef de l'exploitation et directeur financier

Institut Lady Davis

gustavo.wendichansky@ladydavis.ca